

FICHE DE DEFINITIONS
CHAPITRE. QUELLES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE CADRE EUROPEEN ?

CONCEPTS INDISPENSABLES :

Intégration économique = processus de développement des interdépendances entre les pays par le développement des échanges et des politiques communes conduisant à la formation d'un espace économique unique.

Marché unique = espace économique dans lequel circulent librement les biens et services, les capitaux et les personnes.

Il correspond aux 27 États membres de l'Union européenne.

Union européenne = union économique et politique qui réunit 27 pays.

Zone euro = correspond à l'Union Economique et Monétaire (UEM) cad à l'ensemble des pays ayant adopté la monnaie unique : l'euro (concerne 19 pays sur 27)

La zone euro est caractérisée par :

- une **monnaie unique**,
- **une seule banque centrale : la BCE (Banque Centrale Européenne)**
- **qu'une seule politique monétaire** dont l'objectif est la stabilité des prix.

Croissance économique = augmentation durable et soutenue de la production de richesses d'un pays sur 1 an mesurée par le taux de variation du PIB.

Politique européenne de la concurrence = ensemble des mesures et réglementations prises par les autorités européennes pour favoriser une concurrence libre et non faussée. Elle est placée sous la responsabilité de la Commission européenne qui veille ainsi au bon fonctionnement du marché unique.

Politique économique = ensemble des interventions des administrations publiques (État, Banque Centrale, et collectivités territoriales) sur l'activité économique pour atteindre des objectifs tels que la croissance économique, le plein emploi, l'équilibre extérieur et la stabilité des prix, en mobilisant des instruments comme la politique monétaire et la politique budgétaire.

Politique monétaire = ensemble des actions de la Banque Centrale Européenne sur la masse monétaire via le taux d'intérêt directeur pour agir sur la situation économique (croissance économique, emploi, niveau général des prix...) et en réguler les déséquilibres notamment maîtriser l'inflation.

Politique budgétaire = utilisation du budget de l'Etat par une action sur ses recettes et ses dépenses pour atteindre certains objectifs choisis par le gouvernement afin de contrer les cycles économiques et réguler l'activité.

Défaut de coordination = manque de cohérence entre la politique monétaire et la politique budgétaire qui ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs respectifs.

Choc asymétrique = évènement ayant un impact macroéconomique seulement sur 1 pays ou avec une intensité différente selon les pays.

CONCEPTS COMPLEMENTAIRES :

Zone de libre-échange = espace économique dans lequel les droits de douane sont supprimés entre les pays membres.

Union douanière = Zone de libre échange + mise en place d'un tarif extérieur commun.

Marché commun = Union douanière + libre circulation des facteurs de production (travail et capital).

Union économique = Marché commun + mise en place de politiques économiques communes.

Ententes (ou cartel) : Accord entre entreprises qui peut passer par la fixation de prix, le partage des marchés, la fixation de quotas de production.

Entente illicite = accord anticoncurrentiel entre entreprises.

Abus de position dominante = situation dans laquelle une entreprise présente sur un marché, ou un groupe d'entreprises, adopte un comportement visant à éliminer, à contraindre ou encore à dissuader tout concurrent d'entrer ou de se maintenir sur ce marché ou un marché connexe, faussant ainsi la concurrence.

Opérations de concentrations = Processus de croissance d'une entreprise : La **fusion** : consiste à mettre en commun les patrimoines de 2 entreprises pour former une nouvelle entité. L'**acquisition** : une entreprise rachète une autre entreprise pour ne former qu'une entreprise.

Aides d'Etat : Aides des Etats aux entreprises, telles les subventions, les allègements fiscaux, les prêts à taux d'intérêt privilégiés...

Economies d'échelle = lorsque le coût unitaire de production décroît avec la quantité produite.

Meilleure allocation des ressources = affectation des ressources (en capital, en travail...) à des activités économiques plus efficaces, cad qui créent davantage de richesses.

Taux d'intérêt directeur : taux d'intérêt fixé par la banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales.

Pouvoir de marché = situation dans laquelle les offreurs présents sur le marché peuvent influencer voire fixer le niveau du prix et ou les quantités totales vendues de biens ou services.

Coordination = procédure par laquelle les décisions des agents économiques sont rendues cohérentes entre elles.

Déficit public = situation dans laquelle les dépenses sont supérieures aux recettes de l'Etat. (flux)

Dette publique = ensemble des emprunts souscrits par l'Etat pour rembourser le déficit public. (stock) correspondant à la somme des déficits publics.

Politique mixte (policy mix) = ensemble des combinaisons possibles entre politique monétaire et politique budgétaire pour réduire les déséquilibres macroéconomiques.

Coordination = procédure par laquelle les décisions des agents économiques sont rendues cohérentes entre elles.